

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

DECRET N° ~~81/87~~ DU 14/3/87,

portant nomination de Monsieur NGARI (Fidèle) en qualité d'Inspecteur Divisionnaire de l'Enseignement Technique et Professionnel au Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur.--

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la constitution ;

Vu le décret n° 85/1414 du 8 Décembre 1985 portant attributions et organisation du Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur ;

Vu le décret n° 86/876 du 16 Juillet 1986 complétant le décret N° 85/1414 du 8 Décembre 1985 portant attributions et Organisation du Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités de fonction allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 86/1172 du 10 Décembre 1986 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 86/1173 du 10 Décembre 1986 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRETE :

ARTICLE 1ER. - Monsieur NGARI-Fidèle, Professeur certifié de 7^e échelon est nommé Inspecteur Divisionnaire de l'Enseignement Technique et Professionnel au Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur.

ARTICLE 2.- L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues par le décret n° 82/595 susvisé.

ARTICLE 3.- Sont abrogées, toutes dispositions antérieures, contraires au présent décret.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 14 MARS 1987

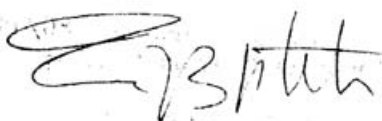
PAR LE PREMIER MINISTRE,

Le Ministre des Finances et
du Budget,

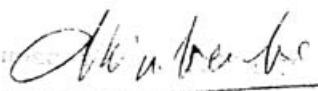

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Enseignements Secondaire
et Supérieur, de la Culture et des Arts,


ITIHI OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-


Jean Baptiste TATI-LOUTARD.-

Le Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale
et de la Justice, Garde des Sceaux,


Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-

